



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**24M0084A00 - CONSTRUCTION D'UN TECHNO-
CENTRE SUR LE SITE ATLANTA - EB/SC/TP**

Date et heure limites de réception des offres :

17 juin 2024 à 12:00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	7
2 - Conditions de la consultation.....	7
2.1 - Délai de validité des offres.....	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 – Variantes à l’initiative du candidat.....	7
2.4 - Variantes exigées.....	8
2.5 - Développement durable.....	8
3 - Les intervenants.....	10
3.1 - Conduite d'opération.....	10
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	10
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	11
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	11
3.5 - Contrôle technique.....	11
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	12
4 - Conditions relatives au contrat.....	12
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	12
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	12
5 - Contenu du dossier de consultation.....	12
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	13
6.1 - Documents à produire.....	13
6.2 - Présentation des variantes à l’initiative du candidat.....	17
6.3 - Présentation des variantes exigées.....	17
6.4 - Visites sur site :.....	17
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	17
7.1 - Transmission électronique.....	17
7.2 - Transmission sous support papier.....	19
8 - Examen des candidatures et des offres.....	19
8.1 - Sélection des candidatures.....	19
8.2 - Attribution des marchés.....	19
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	20
9 - Renseignements complémentaires.....	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

24M0084A00 - CONSTRUCTION D'UN TECHNO-CENTRE sur le site ATLANTA - EB/SC/TP

Le projet du Techno-centre est un ensemble complexe et ambitieux, directement lié au fonctionnement de la métropole toulousaine, qui permet de regrouper dans un seul et unique lieu les directions Eclairage Public, Jardins et Espaces Verts, Moyens Techniques, Collecte des ordures ménagères (secteur Centre) et Territoire Est.

Il répond avant tout aux questions techniques et industrielles par une architecture à la fois lisible et forte, tout en utilisant un vocabulaire précis et pérenne. Cette binarité répond aussi au défi de pouvoir assurer le lien entre l'échelle du poids lourds et celle du piéton, tout en garantissant un confort et une sécurité des usages.

D'un point de vue des constructions, le projet se compose de 7 entités bâties (29 270 m² d'Emprise au Sol / 32 803 m² de Surface de Plancher / 6 954 m² de Surface de Stationnements bâtie / 1 430 m² de Surface des Locaux Techniques): un bâtiment tertiaire au sud, un bâtiment technique dédié au sprinklage au sud-est, un bâtiment technique long plus de 200m à l'ouest abritant les dépôts/magasins ainsi que les ateliers de l'ensemble des services présents sur le site, une station de service/aire de lavage au nord-ouest, un poste de garde au nord et deux postes de transformations dédiés au photovoltaïque et aux IRVE à l'est.

Les aménagements extérieurs, qui couvrent environ 25 800m² du site, permettent d'organiser les stationnements des véhicules techniques des différentes directions ainsi que plusieurs zones de stockage des matériaux et matériels à ciel ouvert.

Compte tenu de l'étendu du projet et des besoins électriques liés au fonctionnement du site, un parc photovoltaïque d'environ 15 000m² a été créé dans l'objectif de produire 3 500 MWh par an. Les modules photovoltaïques sont repartis par 2/3 sur les ombrières métalliques situées au-dessus des stationnements des véhicules techniques et 1/3 sur la toiture en sheds du bâtiment technique.

Lieu(x) d'exécution :

Avenue ATLANTA
31500 TOULOUSE

La présente consultation est passée en **Appel d'Offres avec les lots 1, 3, 4, 5 et 15** déclarés sans suite lors de l'appel d'offres n°23M0039A00.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation en appel d'offres concerne uniquement les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
03	CHARPENTE MÉTALLIQUE

04	ETANCHEITE
05	COUVERTURE-BARDAGE-PHOTOVOLTAÏQUE
15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.
Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Pour information, l'opération est décomposée en 34 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
02	FONDATIONS SPÉCIALES -GROS ŒUVRES - CHARPENTE BÉTON
03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
04	ETANCHEITE
05	COUVERTURE-BARDAGE-PHOTOVOLTAÏQUE
06	MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES
07	PORTES SECTIONNELLES
08	RIDEAUX TEXTILES COUPE FEU
09	SERRURERIE - MÉTALLERIE
10	PLÂTRERIE
11	CONDUITS COUPE FEU
12	ISOLATION-FLOCAGE
13	MENUISERIES INTÉRIEURES
14	CHAUFFAGE -VENTILATION -PLOMBERIE - SANITAIRE - DESENFUMAGE-AIR COMPRIME
15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
16	G.T.B GESTION TECHNIQUE BATIMENT
17	SPRINKLAGE
18	CABINE DE PEINTURE
19	STATION DE CARBURANT-G.N.V
20	AIRE DE LAVAGE-TRAITEMENT DE L'EAU
21	PONT ROULANT
22	ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES D'ATELIERS DE MÉCANIQUE
23	PONTS ELEVATEURS
24	MONTE-CHARGES
25	ASCENSEURS
26	PLANCHERS TECHNIQUES
27	CHAPES-SOLS DURS -FAÏENCES

28	PLAFONDS SUSPENDUS
29	CLOISONS AMOVIBLES
30	SOLS SOUPLES-SOLS TEXTILES
31	PEINTURE
32	PEINTURE DE SOLS
33	SIGNALÉTIQUE
34	PAYSAGE

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, la procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique :

: Lot(s)	Désignation
07	PORTES SECTIONNELLES
08	RIDEAUX TEXTILES COUPE FEU
10	PLÂTRERIE
11	CONDUITS COUPE FEU
12	ISOLATION-FLOCAGE
13	MENUISERIES INTÉRIEURES
16	G.T.B GESTION TECHNIQUE BÂTIMENT
17	SPRINKLAGE
18	CABINE DE PEINTURE
19	STATION DE CARBURANT-G.N.V
20	AIRE DE LAVAGE-TRAITEMENT DE L'EAU
21	PONT ROULANT
22	ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES D'ATELIERS DE MÉCANIQUE
23	PONTS ELEVATEURS
24	MONTE-CHARGES
25	ASCENSEURS
26	PLANCHERS TECHNIQUES
27	CHAPES-SOLS DURS -FAÏENCES
28	PLAFONDS SUSPENDUS
29	CLOISONS AMOVIBLES
30	SOLS SOUPLES-SOLS TEXTILES
31	PEINTURE

32	PEINTURE DE SOLS
33	SIGNALÉTIQUE
34	PAYSAGE

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, la procédure de passation utilisée est : le marché négocié conformément aux dispositions des articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du Code de la commande publique :

Lot(s)	Désignation
02	FONDATIONS SPÉCIALES -GROS ŒUVRES - CHARPENTE BÉTON
06	MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES
09	SERRURERIE - MÉTALLERIE
14	CHAUFFAGE -VENTILATION -PLOMBERIE - SANITAIRE - DESENFUMAGE-AIR COMPRIME

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
03	45261100-5	Travaux de charpente
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
15	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes à l'initiative du candidat

Les candidats pour le lot 4 uniquement auront la possibilité de présenter une variante décrite ci-dessous.

La réponse à la solution de base est obligatoire, le candidat devra présenter une offre pour la solution de base, et s'il le souhaite, une offre variante.

VARIANTE FACULTATIVE ALTERNATIVE (VFA01) : (offre complète)

CODES	Description	Lots
VFA 01	L'entreprise peut proposer un système alternatif pour la réalisation de toitures terrasses étanchées sur planchers béton conforme à la norme NF P 10.203 (DTU n°20.12) avec pente inférieure ou égale à 1,50 % destinées à recevoir une protection lourde coulée en place circulaire aux poids lourds, circulaire aux piétons et chemin de roulement d'appareils d'entretien des façades. Le système proposé devra être conforme à la norme NF P 84.204 (DTU n°43.1) et bénéficier d'un avis technique en cours de validité respectant les performances techniques demandées, les contraintes géométriques et dimensionnelles des ouvrages supports	04 - ETANCHEITE

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des variantes exigées (prestations supplémentaires éventuelles et alternatives suivantes :

VARIANTES OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES (VOS) : (réponse obligatoire)

CODES	Description	Lots
VOS 01	Voile-voûte d'éclairage zénital de couverture du tunnel de lavage des poids lourds	04 - ETANCHEITE
VOS 03	Pompe à chaleur sur réseaux des eaux usées	01 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS 15 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
VOS 04	Compression et distribution GNV pour véhicules légers	15 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES

VARIANTES OBLIGATOIRES ALTERNATIVES (VOA) : (réponse obligatoire)

CODES	Description	Lots
VOA 01	Remplacement de la clôture en grillage simple torsion de 1800 mm de hauteur pour clôture en panneaux rigides de 1800 mm de hauteur en périphérie du parking provisoire Nord	01 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
VOA 02	Remplacement de la clôture en grillage simple torsion de 2200 mm de hauteur par clôture « Haute Sécurité » de 2200 mm de hauteur pour fermeture du parking du BTC côté rocade, et du parking véhicules avant intervention ou de prêt	01 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

2.5 - Développement durable

2.5.1 Insertion sociale

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail sera indiqué dans le C.C.A.P.

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. C'est pour réaliser cet objectif ambitieux que le présent marché comporte une clause de promotion de l'emploi dont le respect est obligatoire. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera donc des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Des candidats pourront être proposés par les Facilitateurs.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Le respect de ces clauses sera une condition de la conformité de l'offre finale.

Désignation Nombre d'heures d'insertion minimales

LOT 1 VOIRIES & RESEAU DIVERS :	2000 HEURES
LOT 3 CHARPENTE MÉTALLIQUE :	600 HEURES
LOT 4 ETANCHEITE :	700 HEURES
LOT 5 COUVERTURE BARDAGE PHOTOVOLTAIQUES :	1000 HEURES
LOT 15 ELECTRICITE CFO CFA :	3600 HEURES

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra :

- soit recruter directement,

- soit confier à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), à un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), à une AI (Association Intermédiaire), ou à une ETT (Entreprise de Travail Temporaire), un certain nombre d'heures de mise à disposition de personnel pour la réalisation des travaux ou prestations de services,
- soit sous-traiter une partie des travaux ou prestations à une EI (Entreprise d'Insertion).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- d'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- de proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi) : Edouard GUERREIRO 06 18 86 55 59
e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique.

2.5.2 Spaser

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, le SPASER.

Le SPASER est posé comme un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable.

En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un seuil fixé par voie réglementaire.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il vient compléter la charte des marchés publics "Small Business Act" adoptée en 2014 et consolide la relation positive que la Métropole et la Mairie de Toulouse ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même : DG AMÉNAGEMENT- Direction de la Construction

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement conjoint TAILLANDIER Architectes Associés / PPA-A/BETEM MIDI PYRENNES/BETEM INFRA/EXECO/SIGMA ACOUSTIQUE/INDDIGO/BASELAND

Mandataire : TAILLANDIER ARCHITECTES ASSOCIES

42, rue de Cugnaux

31300 Toulouse

Tél. : 05 61 14 85 14

Courriel : agence@starchitectes.com

PPA Architectures

Adresse : 22 rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 Toulouse

Téléphone : 05 62 21 40 10 @dresse électronique : info@ppa-a.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Companyo Olivier @dresse électronique :

o.companyo@ppa-a.fr / s.cerolini@ppa-a.fr

BETEM

Adresse : ZAC de Montblanc - 6 Impasse Alphonse Brémond, 31200 TOULOUSE Cedex

Téléphone : 05 61 26 27 28 @dresse électronique : betem@betem.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Luc Bobay @dresse électronique :

l.bobay@betem.fr

EXECO

Adresse : 22, rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 Toulouse

Téléphone : 05 61 62 62 66

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Sébastien Lalanne @dresse électronique :

s.lalanne@exe-eco.fr

SIGMA ACOUSTIQUE

Adresse : 12 avenue Jean Monnet, 12 000 RODEZ

Téléphone : 05 65 62 78 92

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Clémence Sabarthes @dresse électronique :

csabarthes.sigma@orange.fr

INDDIGO

Adresse : 9 rue Paulin Talabot - Immeuble le Toronto, 31100 Toulouse

Téléphone : 05 61 43 66 70

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Vincent Cavaillon @dresse électronique :

v.cavaillon@inddigo.com

BASELAND

Adresse : 76 rue Mandron, 33000 Bordeaux

Téléphone : 05 47 74 80 08

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Olatz Lopez @dresse électronique :

bordeaux@baseland.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de base : ESQ/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/AOR

Avec les éléments de missions complémentaires suivants : coordination SSI, DVD, Synthèse (dont synthèse BIM), Exe partielle (Elaboration des DQE), Signalétique

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

Le groupement OTCE Organisation / SEPT

Mandataire : OTCE

95, rue des Amidonniers

31000 TOULOUSE

Tél. : 05 61 74 56 28

Courriel : otceorganisation@otce.fr

Il est représenté par : La société SEPT - Gaël TOUYA - Co-traitant

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION

3, rue Jean Rodier

BP 34012

31028 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. : 05 62 16 73 10

Courriel : construction.toulouse@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par : Philippe SALGUES.

Tél. : 06.17.40.15.41

Courriel : philippe.salgues@socotec.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
Ph	Isolation acoustique des bâtiments
GTB	Gestion technique du bâtiment
VIE	Vérification initiale des installations
F	Fonctionnement des équipements
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
ATHAND	Attestation d'accessibilité en fin de chantier
ENVT	Environnementale (ICPE,...)

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé est assurée par :

C GELIN PREVENTION

62 allée des demoiselles

31400 Toulouse

Céline GELIN

Tél. : 06.62.87.40.71

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur fonds propres de Toulouse Métropole

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières - Prescriptions communes (CCTP LOT00) et ses annexes et les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) propres à chaque lot et leurs annexes ; ainsi que toutes les pièces techniques listées dans le document intitulé « ATC DCE indice B liste des pièces » du présent DCE
- Les cadres de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) propres à chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance)
- Le guide des Clauses sociales Mode d'emploi
- Flyer SPASER
- Charte BIM
- Cahier des Charges de la maquette numérique BIM maintenance
- Cahier Prescriptions accessibilité et qualité d'usage des ERP
- Charte chantier faibles nuisances - SOGENED

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 1 - Voiries et Réseaux divers	Non
FNTP 234 Couche de forme matériaux granulaires	
FNTP 321 Assise de chaussée Traffic Important	
FNTP 322 Revêtements en enrobés Traffic Important	
FNTP 341 Assises de chaussées voiries urbaines	
FNTP 342 Revêtement en enrobés voiries urbaines	
FNTP 5113 Réseaux d'adduction d'eau sous pression	
FNTP 516 Canalisations gravitaires toutes sections	

<p>Lot 3 - Charpente Métallique</p> <p>Qualibat 2412 Constructions et structures métalliques (technicité confirmée) Réalisation d'ouvrages de bâtiments ou structures similaires de difficulté ou complexité moyenne dont la portée n'excède pas 35 mètres et la hauteur 15 mètres entre le sol et le faîtage.</p>	<p>Non</p>
<p>Lot 4 - Étanchéité</p> <p>Qualibat 3213 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles. Technicité supérieure Réalisation de travaux d'étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles, en liaison avec les autres corps d'état intéressés, adaptés aux structures les plus variées et répondant à des impératifs techniques ou esthétiques particuliers : parking, terrasse jardin, toiture terrasse végétalisée, terrasse accessible et terrasse inclinée.</p> <p>Qualibat 3222 - Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles. Technicité confirmée Réalisation de travaux d'étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles, pouvant comprendre des travaux de réfection après diagnostic.</p> <p>Qualibat 3242 - Étanchéité liquide (S.E.L.). Technicité confirmée Réalisation de travaux d'étanchéité liquide coulée in situ, sur les planchers intermédiaires intérieurs ou sur les toitures de bâtiments, pouvant comprendre des travaux de réfection après diagnostic.</p> <p>Qualibat 3272- Tôle d'Acier Nervurée avec étanchéité en membrane en feuilles. Technicité confirmée Fourniture et mise en œuvre des tôles d'acier nervurées (TAN) avec étanchéité en membrane en feuilles répondant à des impératifs techniques tels que : acoustique, forte hygrométrie, sur-toiture, géométries particulières et toitures végétalisées.</p> <p>Qualibat 3292 - Toitures terrasses spécialisées végétalisées. Technicité confirmée Réalisation en un lot unique tout ou partie des travaux d'étanchéité et ceux du système de végétalisation légère.</p>	<p>Non</p>

<p>Lot 5 - Couverture - Bardage - photovoltaïques</p> <p>Qualibat 3181 - Couverture en plaques nervurées ou ondulées. Réalisation de travaux courants de couvertures en plaques nervurées ou ondulées en métaux, matériaux de synthèse, matériaux verriers, fibre ciment, etc.</p> <p>Qualibat 3813-Parois en bardages complexes. Technicité supérieure Fourniture et pose y compris études de tous types de parois en bardages complexes, pour lesquels plusieurs matériaux peuvent être mixés, sur des bâtiments de formes complexes.</p> <p>Qualibat 5913- Installations photovoltaïques de puissance de raccordement supérieure à 250 kVA. Technicité confirmée Entreprise qui étudie et réalise la fourniture et la pose d'installations photovoltaïques d'une puissance de raccordement supérieure à 250 kVa. Elle peut confier soit la pose des modules photovoltaïques, soit la mise en oeuvre électrique à des entreprises qualifiées. L'entreprise a également la capacité de réaliser les travaux d'entretien et de dépannage des installations.</p> <p>Qualifelec SPV3 - 250 kVA.</p> <p>Qualibat 7133 - Isolation thermique par l'extérieur. Technicité supérieure Conception et réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur par tous types de procédés pour tout type de bâtiment.</p>	<p>Non</p>
<p>Lot 15 - Électricité - Courants Forts et Faibles</p> <p>Qualifelec Courants Forts : MGTI (Moyen Gros Tertiaire Industrie) - Mention ET (Etude).</p> <p>Qualifelec Courants Forts - IRVE : Niveaux 1 et 2</p> <p>Qualifelec Courants Faibles : CFMGTI3 (Moyen Gros Tertiaire Industrie) - Mentions FO (Fibre Optique) et CO (Conception) - Domaines RC (Réseau de télécommunication), SU (Sûreté), ST (Sécurité) et certification APSAD I7 (Installation) et F7 (Maintenance)</p>	<p>Non</p>

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les mémoires techniques faisant ressortir les éléments détaillés point par point, demandés dans les sous-critères du critère « valeur technique » explicités ci-après	Non
Le planning des travaux	Non

IMPORTANT :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les mémoires techniques ne devront pas dépasser 20-30 pages (hors fiches techniques).

Par ailleurs, ils devront être organisés selon les thématiques évoquées dans les sous-critères de la Valeur technique (cf article 8.2 ci-après).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NOTA :

En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

6.2 - Présentation des variantes à l'initiative du candidat

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.4 - Visites sur site :

Aucune visite du site n' est prévue par le maître d'ouvrage mais les entreprises qui le souhaitent peuvent se rendre sur place, le site est librement accessible à ses abords.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info> (référence acheteur (24M0084A00))

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Les candidats sont invités à consulter les tutoriels à leurs dispositions sur le profil acheteur qui donne toutes les informations pratiques nécessaires au dépôt des offres.

Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrage des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé.

Pour tous problèmes techniques, vous pouvez contacter la plateforme aws :

- par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com en indiquant le contexte de vos incidents. Indiquez si vous êtes en phase de dépôt, l'assistance traitera votre demande en priorité
- ou par téléphone au 0892-14-00-04.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX. L'acheteur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents. Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité.

Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.

En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 03, 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Méthodologie, prise en compte du contexte de l'opération et des contraintes du planning, procédés d'intervention et savoir- faire mis en œuvre pour la réalisation des prestations.</i>	20.0
<i>2.2- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	15.0
<i>2.3-Qualité des matériaux fournis et technique de mise en œuvre</i>	5.0

Pour les lots n°05,15

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Méthodologie, prise en compte du contexte de l'opération et des contraintes du planning, procédés d'intervention et savoir- faire mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	15.0
<i>2.2-Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations.</i>	15.0
<i>2.3- Qualité des matériaux fournis et technique de mise en œuvre</i>	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Note minimale attribuée égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin

d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le présent contrat est conclu et sera exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir quant à son existence, son interprétation ou son exécution.

En cas d'échec de leur négociation directe et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties s'engagent à mettre en place un processus de médiation.

La médiation interne pourra être contactée via l'adresse mail suivante : mediateurdesentreprises@toulouse-metropole.fr.

La durée de la médiation ne pourra excéder 2 mois, sauf accord contraire des parties.

En application de cette clause de médiation, tous les échanges effectués entre les parties seront, sauf accord des parties, confidentiels pendant une durée illimitée ».

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr